



SHAN'L SANS TABOU, SANS COMPLEXE

Carrière, statut de l'artiste, featuring, chirurgie esthétique, «Tchi-za», star-mania, mariage, La kinda aborde tout, sans faux-fuyants.

Pages 4-5



Photo: DR

Le combat d'une (sur)vie

Plus grand commun diviseur des décennies entre les décideurs et les créateurs des œuvres de l'esprit qui réclament toujours leur statut. Au vu de certains signaux, demain le bout du tunnel ?

Pages 2 à 3



Photo: DR

Ndaot, des planches à la plume

Sans quitter véritablement la scène, cette figure de proue du théâtre contemporain gabonais explore - les restrictions liées à la pandémie aidant - d'autres voies de salut : la formation et l'écriture.

Page 6

Exergue Double peine ?

Il n'y a pas que le Covid-19. L'autre pandémie qui plombe les artistes créateurs gabonais depuis des décennies a un nom : la non-effectivité des droits d'auteur et droits voisins. Corollaire d'un autre mal-être : l'absence d'un statut que les créateurs des œuvres de l'esprit réclament depuis Mithras.

Le projet de loi sur ce statut propre aux artistes est toujours en discussion au sein des deux Chambres du Parlement. Et les principaux concernés eux s'impatientent. Leur voix, jusque-là inaudible, se fait plus persistante. "Ça a trop duré", scandent-ils. Surtout par ces temps de crise sanitaire où leur secteur est durement impacté. Bien plus que d'autres.

Le malaise est là. Sans réelle assise juridique, sans la pleine possession de ses droits, l'artiste gabonais est malgré lui

confronté au dénuement et à cette précarité ne pouvant lui garantir ni protection sociale ni retraite sereine. Une situation telle que nos artistes créateurs ne peuvent, dans la plupart des cas, réclamer une contrepartie financière contre l'exploitation de leurs œuvres.

Le temps n'est-il pas enfin venu de reconnaître que "derrière toute production artistique, il y a la transpiration d'un auteur", comme le proclame l'écrivain Éric Joël Bekale ? Avant de professer : "Toute expression artistique et culturelle est un métier". Shan'L La Kinda ne demande pas autre chose lorsqu'elle revendique avec une force impétueuse la liberté d'arborer, digne, son métier : artiste. "J'aimerais que ce regard qu'on porte sur les artistes puisse changer. Je suis artiste, c'est

tout !", assène-t-elle à tous ceux qui raillent une corporation portant en elle le fondement même de toute société : la culture. Faut-il enfin voir une réelle volonté de faire bouger les choses dans l'arrêté pris en ce 23 août 2021 par le ministre de la Culture et des Arts ? Ce texte qui réorganise le Bureau gabonais du droit d'auteur et des droits voisins (Bugada), structure étatique en charge de l'épineux dossier - jusqu'à ce jour sans véritable emprise sur le réel - laisse présager, espère-t-on, des lendemains gais pour nos artistes.

Vivement qu'il en soit ainsi !

Par Issa IBRAHIM